

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 mai 2016

Absents :Dassaud Christophe, Héraud Fabien

1 Fin du contrat emploi d'avenir (services techniques) :

Le contrat emploi d'avenir signé pour 3 ans se termine le 31 juillet 2016.

2 Recrutement d'un adjoint technique de 2^{ième} classe

A compter du 1^{ier} août 2016, un adjoint technique 2^{ième} classe sera recruté sur l'emploi vacant de Mr Lacroix Gérard.

3 Remplacement de l'agent en congé maternité, à l'école, du 26 mai au 5 juillet 2016.

Un agent est recruté en qualité d'adjoint d'animation 2^{ième} classe - 1^{er} échelon - en remplacement de l'agent à l'école en congé maternité.

4 Règlement intérieur de la cantine. Tarifs des repas.

Des modifications ont été apportées au règlement de la cantine :

- Ajout du paragraphe : « tout retard de paiement constaté au 31 juillet de l'année scolaire en cours engendrera la non-inscription à la cantine scolaire de votre ou vos enfants pour l'année scolaire suivante ; jusqu'à complet règlement ».
- Pour votre information, l'incident de paiement sera communiqué à la commune de Luzillat, partenaire du RPI.
- Prix des repas : enfant qui mange régulièrement à la cantine : 2,30€ ; enfant qui mange occasionnellement et agent qui travaille à la cantine : 3,50€ ; enseignant, autre personne extérieure : 4,50€.

Ces modifications ont été adoptées à l'unanimité.

5 SIEG : remplacement de l'horloge rue des Pertoux et rue des Vignères

Coût total 500€ (250 à la charge de la commune et 250 à la charge du SIEG).

6 Rapports des commissions :

Scolaire

-Un seul PEDT a été fait pour le RPI. Modifications apportées : changement des horaires des TAP à l'école de Luzillat. Ils auront lieu tous les jours de 15h 45 à 16h20.

-Les garderies périscolaires deviendront communales à partir de la rentrée 2016/2017.

-Un tableau numérique a été présenté dans une classe de l'école de Luzillat.

Travaux

Dans le cimetière, il y a un puits qui doit être sécurisé, la dalle qui le recouvre n'est pas stable.

Communication

Présentation du site web de la commune (63196. Web 63) qui est en cours de réalisation. Les élus sont invités à le consulter et à faire part de leurs remarques à la commission.

Fêtes

-La commission se réunira le 30 mai à 20h15 à la mairie avec des représentants de toutes les associations de la commune pour préparer la fête patronale du 4 septembre 2016.

-La fête du four au profit du CCAS aura lieu le 11 juin 2016. Nous comptons sur la participation de tous les élus pour que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

Fin de séance à 22h 15.